

Le 24 novembre 2025

**Décision de la Présidente
n°100-2025**

Objet :

Signature de l'accord-cadre à bons de commandes relatif aux Prestations d'entretien d'espaces verts - Lot réservé à des structures d'insertion par l'activité économique en application de l'article L2113-13 du code de la commande publique

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS DE LA PRÉSIDENTE DE LA CCVG

La Présidente de la Communauté de Communes de la Vallée du Garon,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le Code de la Commande Publique,
- Vu la délibération n°2020-25, en date du 6 juillet 2020 modifiée par la délibération n°2024-66 en date du 25 juin 2024, modifiée par la délibération n°2025-02, relatives aux délégations consenties en application des dispositions des articles L.5211-9 et L.5211-10 du CGCT ;
- Vu l'avis d'appel à concurrence publié sur le profil acheteur marches-publics.info le 3 septembre 2025 sous la référence 2025-FCS-CCVG-0011 « Prestations d'entretien d'espaces verts – Lot n°5 - réservé à des structures d'insertion par l'activité économique en application de l'article L2113-13 du code de la commande publique » et publié sur le BOAMP et au JOUE sous les références respectives n°25-98198 et n° 579868-2025,
- Considérant les deux offres réceptionnées à la date limite du 10 octobre 2025 à 12 heures,
- Vu le rapport d'analyses des offres établi selon les critères pondérés définis conformément au règlement de la consultation,
- Vu l'attribution par la Commission d'Appel d'Offres de la CCVG réunie en date du 17 novembre 2025,

DECIDE

Article 1 : De signer le marché n°2025GC0301 de Prestations d'entretien d'espaces verts – Lot n°5 - réservé à des structures d'insertion par l'activité économique en application de l'article L2113-13 du code de la commande publique avec l'Association Les Brigades Nature Rhône, sise 11 chemin des étangs, à Dardilly (69570), pour un montant maximum annuel fixé à 113 000.00 € TTC, ainsi que tous les documents nécessaires à sa bonne exécution.

**Communauté de Communes de
la Vallée du Garon**

Parc d'activités de Sacuny
262 rue Barthélémy Thimonnier
69530 Brignais

Tél. 04 72 31 78 72
contact@cc-valleedugaron.fr

Article 2 : Le Directeur Général des Services et Monsieur le Chef du Service Comptable sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision.

Article 3 : Conformément à l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, il sera rendu compte de la présente décision au Conseil Communautaire.

Fait à Brignais, le 24/11/2025

La Présidente, Françoise GAUQUELIN

